

ÉDITO

Avons-nous tiré tous les enseignements de la canicule de 2003 ?

20 après mieux préparés pour anticiper les vagues de canicule ?

Si sur le papier c'est le cas, dans la réalité c'est beaucoup moins évident notamment par le manque de personnel quasi chronique au service des personnes âgées.

Depuis ce terrible épisode qui a vu près de 19000 morts supplémentaires au cours de ce fameux été 2003, les pouvoirs publics ont mis en place dès l'année suivante un plan canicule (toujours en activité aujourd'hui) du 1er juin au 15 septembre avec 4 niveaux d'alerte. Ainsi les alertes vigilances canicules de Météo-France sont nées avec ce plan. Une plateforme d'information (0 800 06 66 66) est activée à partir du premier pic de chaleur de la saison. Une mesure « phare » n'a jamais été mise totalement en place, celle de la création de registres communaux des personnes vulnérables afin qu'elles soient contactées par les services municipaux. En effet les personnes les plus isolées sans famille proches ni amis s'inscrivent peu. Les alertes semblent malgré tout plus précises puisque Météo-France réactualise sa carte de vigilance 2 fois par jour. Enfin il existe depuis 2005 un plan bleu émanant d'un Arrêté pour les établissements Il fixe les accueillant des personnes âgées. procédures à suivre en cas de crise « sanitaire ou climatique ». Il détermine également les conditions d'installation de climatisation ou d'un local adapté. Le personnel est formé aux procédures, comme

inciter plus souvent les résidents à s'hydrater ou fermer les volets des chambres aux heures chaudes de la journée.

Si avoir des pièces climatisées est bien, il faut cependant relativiser leur apport. En effet certains résidents y sont réfractaires. Un bon nombre ne sont pas fans de la clim sachant que cela déclenche parfois d'autres pathologies liées au choc thermique comme des Rhinites et autres Bronchites. Le vrai problème est le manque chronique de personnel. Les établissements et les services d'aide à domicile sont en tension toute l'année. Le manque de moyens se traduit par un manque de temps passé auprès de chaque personne. On peut avoir le meilleur plan au monde mais si le facteur humain reste insuffisant certains efforts restent vains.

Dès 2006 l'État s'était engagé à un ratio de 8 personnes pour 10 pensionnaires, ce qui représente pour un grand nombre de spécialistes la jauge nécessaire. Aujourd'hui la plupart du temps on comptabilise moins de 6 personnes pour 10 résidents. Les établissements sont souvent sur le fil du rasoir pour embaucher et les métiers ne sont pas assez valorisés, mal rémunérés. En amont c'est la même chose pour les services à domicile.

Aujourd'hui si les moyens étaient au rendez-vous, nous n'aurions sans doute pas près de 20 000 décès. Combien de milliers pourrions-nous éviter ?

Arnaud FAUCON,
Co-Responsable du collectif santé.

La sentinelle de la santé |

Dossier Actus



Chaleur et précarité

Si la précarité énergétique d'hiver, qui frappe les ménages n'ayant pas les moyens de se chauffer correctement, est un sujet de préoccupation bien connu, son pendant estival est encore très peu étudié. Ainsi, pour l'Union européenne, les seules données officielles remontent à... 2012.

Elles révèlent que près d'un Européen sur cinq vivait dans un logement à la température inconfortable l'été, la France se situant dans la moyenne. Avec des inégalités flagrantes : parmi les 20 % d'Européens les plus riches, seul un sur sept était dans cette situation, contre un sur quatre parmi les 20 % les plus pauvres.

Des écarts qui s'accentuent pour les États du Sud de l'Europe (Grèce, Espagne, Italie, Bulgarie...), les plus en proie aux fortes chaleurs.

Logement : le problème des « bouilloires thermiques »

Le fléau des passoires énergétiques pendant la saison hivernale est bien identifié. Malgré tout c'est 5,2 millions de logements classés entre F et G qui se transforment bien souvent en bouilloire thermique lors des canicules. La Fondation Abbé Pierre a d'ailleurs publié le 26 juin dernier une brochure pour alerter sur les conséquences de cette nouvelle forme de « mal logement ». Elle indique qu'en 2022, 51 % des personnes interrogées pendant au moins 24 heures (source médiatrice de l'énergie), ont indiqué avoir souffert de la chaleur. C'est huit points de plus qu'en 2020.

Pour une grande majorité c'est en premier la canicule qu'il faut incriminer, en second une mauvaise isolation et enfin en troisième une mauvaise ventilation. Parmi les personnes les plus touchées, ce sont les populations précaires urbaines, viennent ensuite les jeunes et les personnes âgées. Dans l'habitat social on constate que plupart des bailleurs sont encore très peu sensible à la question des bouilloires thermiques.

Les moyens utilisés pour atténuer le phénomène sont la douche ou encore les appareils de types climatisations mobiles. Le revers de la médaille c'est un surcoût énergétique avec des factures qui progressent.

Enfin côté santé le manque de sommeil engendré par la canicule peut entraîner des pathologies supplémentaires...Alors qu'en 2050 les vagues de

qu'en 2050 les vagues de chaleur devraient être deux fois plus fréquentes, le parc locatif reste inadapté pour y



remédier. Des solutions peuvent être envisagées comme l'installation de toits végétalisés qui peuvent entraîner des baisses de température dans l'habitat de 3 à 5 degrés en moyenne.

Arnaud FAUCON,
Po/ Le collectif santé.

La sentinelle de la santé |

L'eau : Un bien à préserver pour notre santé à tous !

Août 2023 aura été marqué en France par une canicule sans précédent après le 15 août. Il s'agit en effet du record des températures enregistrées sur cette période.

Cela met en avant la précarité persistante à l'accès à l'eau. Des dispositions législatives existent, mais leurs mises en œuvre demeurent complexes. Le droit international des droits de l'homme fait du droit à l'eau un droit fondamental. Une fois de plus nous le constatons ce sont les plus précaires qui sont les premières victimes du manque d'accès à l'eau qui en fait un enjeu de santé publique majeure à l'heure du dérèglement climatique.

INDECOSA-CGT alerte sur des points de vigilances tels que : la disponibilité, l'accessibilité, le caractère abordable, la qualité et la sécurité. Elle porte un droit à l'eau pour tous et toutes.

INDECOSA-CGT 12
Fabrice Guillot
Membre du Collectif santé

En bref:

Des mousses de ventilateur nocives dans les établissements hospitaliers :

L'Agence nationale du médicament (ANSM) a demandé le retrait dans les espaces pédiatriques de dispositifs de ventilation utilisés à l'hôpital. La mousse « insonorisante » des masques posés sur le visage contiendrait une substance



classée potentiellement cancérigène. Au nom du principe de précaution, l'agence sanitaire demande que ces ventilateurs ne soient plus utilisés pour les enfants. Ces masques sont également dans les salles de déchoquage des services d'urgences, les salles de surveillance et en soins intensifs. On comptabilise 150 appareils de ce type répartis dans 60 établissements sur te territoire.

Extrait de « La Voix du Nord du 4 juillet 2023 ».





Parole de militant INDECOSA-CGT

Selon **Jean-Luc BIZEUL**_qui milite dans l'INDECOSA-CGT du Val d'Oise, Le problème des internements non consentis en unités psychiatriques n'est pas à négliger. Dans un bref entretien il témoigne :

« Chaque mois je me rends dans un hôpital du département en qualité d'observateur pour le compte de l'ARS. Cela se fait en présence d'un psychologue et d'une représentante des familles de l'association unafam. Notre première tâche est de vérifier les registres d'admissions en psychiatrie pour voir si rien ne cloche. Nous recevons également les patients qui demandent à être entendus.

Cela représente une visite par an et par centre hospitalier. Nous constatons trop souvent que des personnes internées ne devraient pas être dans un service psychiatrique mais dans un service plus adapté à leur pathologie.

Quand nous rencontrons ce genre de problème nous le signalons directement à l'ARS pour que la personne puisse être transférée dans le service adapté. Trop d'entre elles font l'objet d'un internement sans consentement ».